

A la fin, l'intention manifeste de l'Union soviétique d'abuser de son droit de veto déterminera les autres membres à chercher un moyen de tourner l'obstacle. On prit donc des mesures préliminaires en vue de confier le problème du rétablissement de la paix en Corée à l'Assemblée générale, où les Russes ne jouissent pas du droit de veto.

Même si l'article 12 de la Charte des Nations Unies porte que « tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation, à moins que le Conseil de sécurité ne le lui demande », le cas de la Palestine constitue un précédent, car l'Assemblée générale a alors examiné les problèmes que comportait un règlement à longue portée, tandis que les efforts du Conseil de sécurité portaient sur la cessation immédiate des hostilités. Dans l'affaire de Corée, l'Assemblée avait une autre raison d'aborder la question du règlement. Son ordre du jour comprenait en effet le « Rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée », qui traitait des moyens à prendre pour assurer l'indépendance et l'unification de la Corée.

Au cours de leur déclaration d'ouverture devant l'Assemblée générale, plusieurs représentants indiquèrent que le problème de la Corée était la pierre de touche qui allait montrer si l'Organisation des Nations Unies était capable de faire régner la paix dans le monde en repoussant l'agression, en permettant au peuple coréen de donner suite à ses aspirations vers un gouvernement unifié, indépendant et démocratique, et en l'aidant à résoudre les problèmes économiques nés des ravages de la guerre et des années d'assujettissement à l'empire japonais.

Déclaration de M. Pearson

Le 27 septembre, au cours de sa déclaration sur la position du Canada, M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, énuméra cinq principes que devrait renfermer, à son avis, une résolution de l'Assemblée générale relative à la Corée:

(i) Nous estimons, dit-il, que l'objectif général des Nations Unies en Corée devrait être de réaliser les vœux qu'on a formulés si souvent aux Assemblées précédentes: une Corée unifiée, une Corée libre, une Corée que les Coréens eux-mêmes pourront gouverner sans intervention extérieure. Cela devrait être l'oeuvre des Nations Unies et non pas de quelques-uns seulement des membres des Nations Unies.

(ii) Les Nations Unies doivent aider le peuple coréen à instaurer la paix et l'ordre sur tout son territoire et à en faire le fondement solide d'institutions démocratiques et d'un gouvernement libre. Nous espérons que la population de la Corée du Nord, jetée de force par ses dirigeants communistes dans une dangereuse et désastreuse aventure, répudiera elle-même ces dirigeants et coopérera avec les Nations Unies en vue de faire régner en Corée la paix et l'harmonie tant désirées. L'heure est venue pour les agresseurs de mettre bas les armes et d'admettre leur défaite. S'ils le font, les troupes des Nations Unies en territoire coréen n'auront peut-être pas à pousser beaucoup plus loin que leurs positions actuelles. Les Nations Unies n'en devront pas moins laisser à leurs forces la liberté de faire tout ce qu'elles pourront pour empêcher les agresseurs communistes nord-coréens de se replier sur une nouvelle base, dans la péninsule, d'où ils pourraient se lancer de nouveau à l'attaque d'une population paisible.

(iii) Une fois la paix rétablie, le peuple coréen devra avoir l'assurance qu'aucune nation ne cherchera, pour ses propres fins, à tirer parti de la situation actuelle de la Corée. Pour cela, il faudra une Corée sans bases étrangères et soustraite à la domination militaire d'une autre nation; il faudra une Corée responsable de sa propre défense dans le cadre de notre système de sécurité collective. Il faudra surtout que les éléments communistes subversifs, dirigés de l'extérieur, ne divisent pas et ne troublent pas le pays.

(iv) Il importe de poser en principe que, dans l'instauration d'une Corée unie et libre, il ne soit rien fait qui puisse inspirer des craintes aux voisins de la Corée. Il a été question, dans les journaux et ailleurs, du rôle que la péninsule de Corée a joué dans